

ACCUEIL ARTISTES & SPORTIFS HAUT NIVEAU UNIVERSITAIRE

Directeur : ??

Directrice des études : Kristell Sanquer

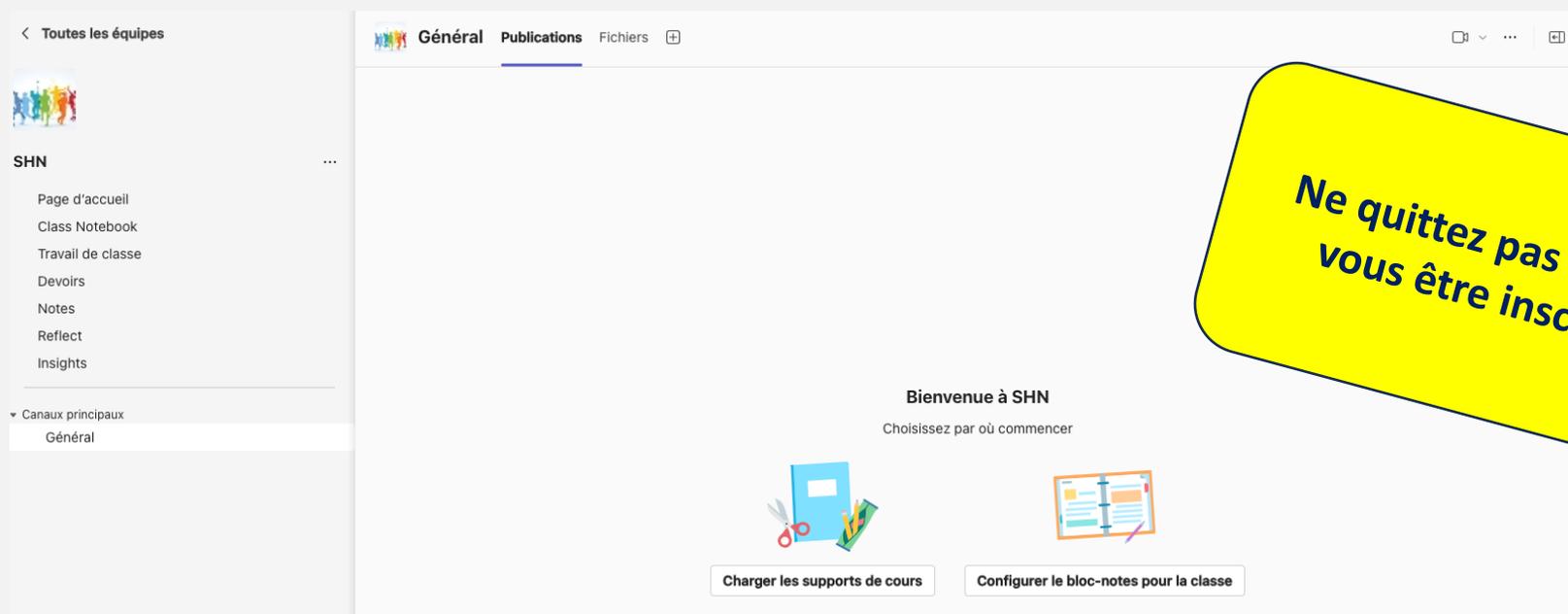
Référente SHN : Pascale Jeannin

REUNIONS D'INFORMATIONS

- L1 mardi 03/09 14H
- L2 mardi 03/09 9H
- L3 mardi 03/09 10H30

Possibilité de convier le référent de votre club à la réunion d'information de votre promotion

TOUTES LES INFOS ET LES ECHANGES SUR TEAMS EQUIPE : « SHN »



**Ne quittez pas la salle sans
vous être inscrit, merci**

SOMMAIRE

- [Textes SHN](#)
- [Double projet](#)
- [Compétences SHN](#)
- [Bénéficiaires statut Haut Niveau](#)
- [Bénéficiaires statut Bon Niveau](#)
- [Demande statut SHN SBN 1^{er} semestre](#)
- [Contrat statut SHN SBN 2^{ème} semestre](#)
- [Charte statut SHN – SBN des droits et des devoirs :](#)
 - [Emploi du temps SHN - SBN](#)
 - [Régime dérogatoire hors APSA SHN - SBN](#)
 - [Allègement APSA S1 SHN - SBN](#)
 - [Allègement APSA S2 SHN - SBN](#)
 - [Demande session décalée SHN](#)
 - [Redoublants – Etalants SHN - SBN](#)
 - [Etalement des études SHN](#)

TEXTES CONCERNANT SHN

- [Instruction ministérielle du 05/11/2020](#) : relative aux élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau.
- [Circulaire du 30/01/2023](#) : relative à l'organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau.
- [Vademecum aide à la scolarisation des SHN](#) : relative à l'aide à l'organisation de la scolarisation des sportifs de haut niveau, double cursus de formation vers l'excellence.
- [Loi du 08/03/2018](#) : relative à l'orientation et à la réussite des étudiants : « *Afin de favoriser la réussite de tous les étudiants, des dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis sont mis en place au cours du premier cycle par les établissements dispensant une formation d'enseignement supérieur* ». Article 1
- [Rapport IGESR](#) : relatif à l'évaluation du suivi socioprofessionnel des SHN

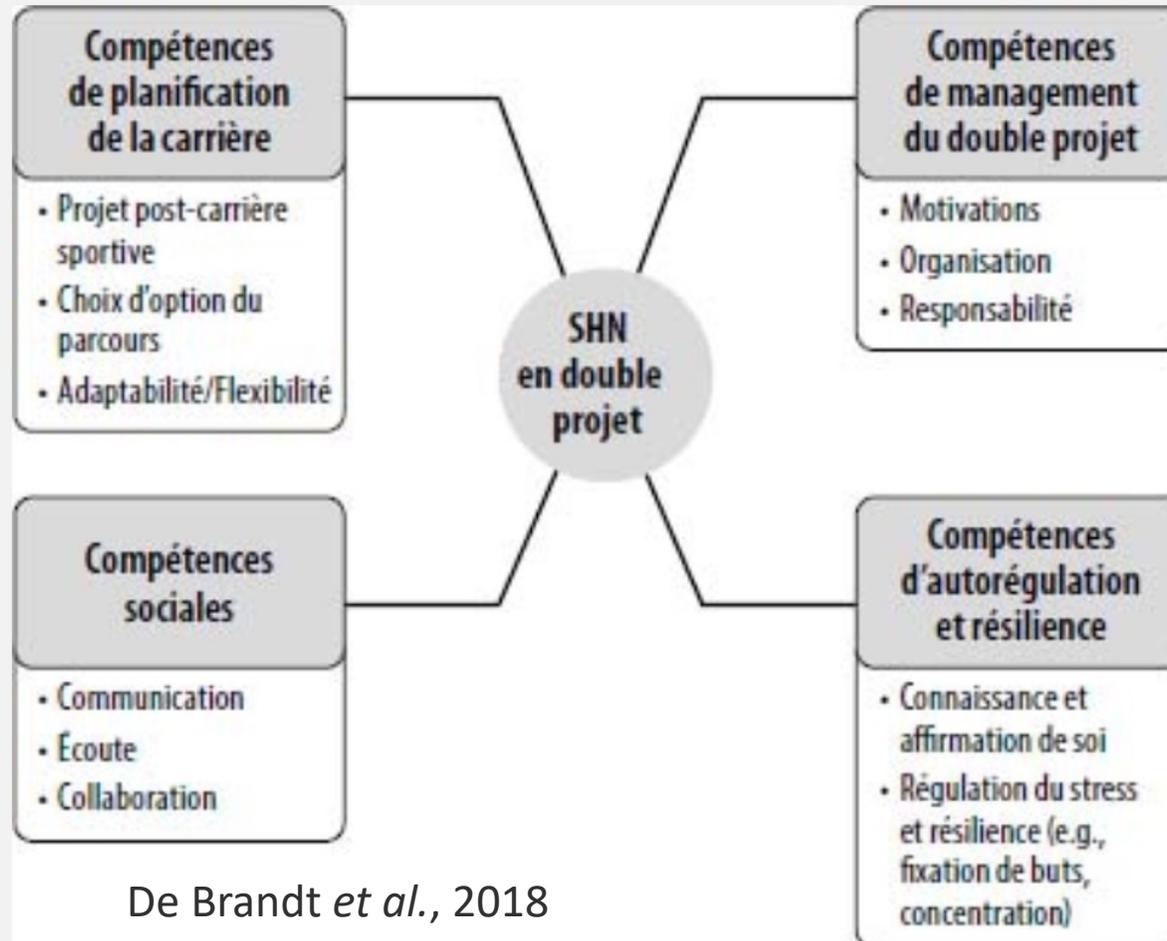
DOUBLE PROJET

**PARCOURS
SPORTIF**

**PARCOURS DE
FORMATION**

**2022-2023 : 17% de réussite
en L1 pour les SHN !...**

Compétences à développer pour les SHN concernant la conduite du double projet



BENEFICIAIRES STATUT HAUT NIVEAU (SHN)

- a) les sportifs(ives) inscrits sur les listes ministérielles dans les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ;
- b) les sportifs(ives) inscrits sur la liste des sportifs(ives) Espoirs et sur la liste des sportifs(ives) des collectifs nationaux ;
- c) les sportifs(ives) ne figurant pas sur les listes ministérielles mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère des sports ;
- d) les sportifs(ives) des centres de formation d'un club professionnel ainsi que les sportifs(ives) professionnels disposant d'un contrat de travail ;
- e) les juges, arbitres et entraîneurs de haut niveau.

Pièces justificatives demandées SHN

- Attestation :
 - a)* - b) Attestation ministère/fédération
 - c) – d) Attestation fédération
- Attestation du club tamponnée et signée par le président du club
- 1 photo d'identité
- Planning d'entraînement tamponné et signé par le/la président.e du club

* Cf. slide précédente

BENEFICIAIRES STATUT SHNU

- Liste critères retenus pour obtention SHNU :
[criteres SHNU.pdf](#)
- Attestation du club tamponnée et signée par le/la président.e
- Planning d'entraînement tamponné et signé par le/la président.e du club
- Capture d'écran Feuille de match, ou participation compétition lors de la saison en cours ou sur la fin de saison précédente
- 1 photo d'identité

DEMANDE STATUT SHNU

1^{er} semestre

Lire le guide pratique
de votre année avant
de remplir

- Présence réunion accueil SHNU obligatoire
- Demande : contrat pédagogique à remplir d'ici le **mardi 10/09** 23H45
- L1 [LIEN ICI](#) - L2 [LIEN ICI](#) - L3 [LIEN ICI](#)
- Etude des dossiers par la commission SHN : responsables du suivi SHN + enseignants spécialistes des sports concernés
- Réponse donnée sous une dizaine de jours par le STAPS

CHARTRE STATUT SHNU

DES DROITS

ET

DES DEVOIRS

DROITS STATUT SHNU

EMPLOI DU TEMPS

→ Choix groupe TD en fonction jours/heures entraînement. Planning visible [ICI](#)

DROITS STATUT SHNU

REGIME DEROGATOIRE (HORS COURS APSA)

- Possible pour certaines ECUE : passage des examens en 100% CT théorique

DROITS STATUT SHNU L1

**PRATIQUES PHYSIQUES : RD
ALLEGEMENT SEMESTRE 1**

Si choix de supprimer 1 à 3 pratiques
→ évaluation uniquement théorique :
CT Théorique spécifique dérogatoires
(questions de cours : 30') 40% pdt les CT de
décembre + CT Théorique 60%.

Possibilité 3 APSA sur 5 / semestre en RD.
Pratique obligatoire en régime normal de 2

APSA :

- Danse imposée,
- Au choix pour la seconde

ATTENTION :

**PAS DE RD possible pour le parcours
kiné dans les matières comptant
pour le classement kiné.**

S1 : APAAP, Physio

**(S2: Entraînement et initiation
sportive, Connaissance du mvt,
Anatomie fonctionnelle, Adaptation
santé).**

DROITS STATUT SHNU NIVEAU L2

PRATIQUES PHYSIQUES : RD ALLEGEMENT SEMESTRE 1

Si choix de supprimer 1 à 3 pratiques
→ évaluation uniquement théorique :
CT Théorique spécifique dérogatoires (questions de cours :
30') 40% pdt les CT de décembre + CT Théorique 60%.

L2

Possibilité 3 APSA sur 5 / semestre en RD.
Pratique obligatoire en régime normal de

2 APSA :

- Natation imposée,
- Au choix pour la seconde

DROITS STATUT SHNU NIVEAU L3

PRATIQUES PHYSIQUES : RD ALLEGEMENT SEMESTRE 1

Si RD → évaluation :

- Didactiques : temps de présence allégé (~~cadeau~~)
- Polyvalences : 1 oral avec l'enseignant de la matière 100% CC

L3

- Didactiques : présence pour vos interventions (Athlé ou Natation – TT ou STEP) prévenir les enseignants cette semaine (d'ici lundi 09/09 17H) de votre date d'intervention.
- Polyvalences : natation obligatoire (régime normal) + 1 en RD possible

DROITS- DEVOIRS STATUT SHNU

DEMANDE OFFICIELLE SESSION EXAMEN DECALEE

- La demande doit être faite **impérativement au moins 15 jours avant la date du début des examens** en **fournissant la convocation officielle tamponnée et signée + une capture d'écran de la compétition** auprès de votre référente SHN + votre responsable administratif d'année par mail :

Pascale Jeannin – Mme Nguyen (L1) ou M. Léger (L2- L3)

- **La demande, pour être étudiée, devra respecter la date butoir annoncée et contenir la convocation officielle signée et tamponnée de votre fédération (niv. international) ou de votre club (niv. national) , capture d'écran de la feuille de match ou de la compétition.**
- **Dates butoirs Semestres :**
 - **CC et CT semestre 1 : CC dates à définir + CT 22 Novembre**
 - **CC et CT semestre 2 : dates à définir au début du prochain semestre**

REDOUBLANTS OU ETALANTS SHN

Toute ECUE non validée complètement doit être repassée, pas de conservation d'une partie de l'ECUE

DROITS STATUT HAUT NIVEAU LISTE MINISTERIELLE

ETALEMENT DUREE DES ETUDES

- Pour les étudiants SHN sur liste ministérielle engagés dans des championnats d'Europe, du monde de manière répétitive ou aux Jeux Olympiques et Paralympiques
- Prise de RDV avec la référente SHN : Mme Jeannin

DEVOIRS STATUT SHNU

- Elaborer son contrat pédagogique et le faire viser par la référente SHN
- Se licencier à l'association sportive universitaire et participer obligatoirement aux compétitions régionales, nationales et/ou internationales organisées par la FFSportU (à aménager avec l'enseignant responsable de la discipline sportive)
- Représenter l'université lors de certaines manifestations
- Présence aux rendez-vous de suivi fixés

Le statut est accordé pour 1 semestre renouvelable si les devoirs sont respectés

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Pascale JEANNIN : pascale.jeannin@u-pec.fr



Ne partez pas sans
vous être inscrit.e ici,
merci